**DISPOSITIF ELECTORAL DE “MARADIO” EN VUE DES ELECTIONS COMMUNALES DU 13 OCTOBRE 2024**

ASBL LESSINES-INTER

MA RADIO 90.1 FM

Grand-Place 23/1a

7860 LESSINES

Lessines, le 1er septembre 2024

DISPOSITIF ELECTORAL DE « MA RADIO » EN VUE DES ELECTIONS COMMUNALES DU 13 OCTOBRE 2024

1.
« Ma Radio » diffusera un débat électoral le dimanche 6 octobre et une série de tribunes seront accordées aux différentes listes en présence.
Il n’y aura aucune autre émission à caractère politique ni de diffusion des résultats ni de commentaires à ce sujet. La station ne diffusera pas de résultats de sondages.

2.
Conformément au souhait du CSA, l’animatrice candidate sur une liste électorale pour le 13 octobre (Marianne Uylebroeck) a été écartée de l’antenne depuis le 13 juillet dernier.

3.
Notre site internet ne sera aucunement utilisé lors du processus électoral (pas de pub ni de diffusion des résultats). Seuls la période de diffusion des tribunes électorales et le débat du 6 octobre y seront annoncés.

4.

Toutes les listes démocratiques déposées bénéficieront d’une tribune de trois minutes qui sera enregistrée en nos studios.
Ces tribunes seront diffusées deux fois entre le mardi 24 septembre et le vendredi 11 octobre 2024.

L’ordre de diffusion se fera proportionnellement au nombre de sièges détenus par les partis politiques au sein du conseil communal en commençant par le moins important. En cas d’égalité au nombre de sièges, c’est alors le nombre de voix obtenues qui départage.

Cela veut dire pour Lessines :

1. Défi
2. Ecolo
3. Oser – Les Engagés
4. Soci@libre
5. MR – Ensemble
6. PS – MC

En cas d’impossibilité technique de diffuser une tribune électorale, ou en cas de problème technique lors de cette diffusion, une nouvelle diffusion sera proposée un autre jour ou une autre heure, fixée par le président en concertation avec le parti en question.

La diffusion des tribunes électorales sera précédée et suivie d’une annonce indiquant la nature du programme et la dénomination de la liste ou du parti auquel elle est consacrée.

Le parti politique ou la liste de candidats qui bénéficie d’une tribune électorale assumera l’entière responsabilité de son contenu. Celle-ci ne donne pas lieu à l’exercice du droit de réponse.

Les tribunes électorales ne peuvent être contraires aux lois, à l’intérêt général, à l’ordre public et aux bonnes mœurs.
Elles doivent être positives en évitant de discréditer ou de tourner en dérision les autres partis politiques ou les autres listes de candidats et d’attaquer personnellement leurs représentants. Les partis et listes de candidats veillent à ce que leur tribune électorale ne contienne pas d’éléments nouveaux de polémique à une date ou dans des conditions qui rendraient toute réponse par d’autres voies impossible.

En cas de non-respect des dispositions précitées dans le contenu d’une tribune la direction de la station peut demander la modification du contenu de la tribune voire de supprimer sa diffusion si le parti ne rencontre pas la demande.

5.
Débat électoral :
Le débat électoral sera organisé en direct le dimanche 6 octobre entre 10h et 12h30 et sera animé par deux journalistes :

* –  Mr Francis Hostraete de L’Avenir
* –  Mr Nicolas Jacquet de No télé.
* Le temps d’antenne sera identique pour chaque liste invitée au débat.

Les listes n’ayant pas au moins un élu ayant siégé lors de la mandature précédente, n’ont pas accès au débat du 6 octobre 2024.

L’équipe de Ma radio assurera la partie technique et musicale de l’émission.

Toutes les listes conviées peuvent être composées d’un maximum de trois personnes en studio.

Une réunion préparatoire au débat sera mise sur pied entre l’équipe de Ma radio et les deux journalistes invités.
La radio ne recourra pas aux formes d’interactivité avec le public.

6.

Ce dispositif électoral a été élaboré dans le cadre du règlement du collège d’avis du CSA du 25 octobre 2023 relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale.

Pour le comité de l’asbl

Le secrétaire

Jean-Luc Demecheleer